



A partir de la rentrée 2015-2016, l'Institution Saint-Alyre a décidé de poursuivre le développement de la musique dans des activités à chaque niveau d'enseignement : école, collège, lycée, avec la volonté d'encourager une pratique vocale et instrumentale collective.

**Ecole Saint-Alyre : de la Grande Section au CM2.  
Chanter ensemble, se rencontrer autour la musique.  
Pratique collective activité gratuite**

Les élèves de la grande section au CM2 participeront à des projets dans le domaine musical mis en œuvre par un musicien intervenant travaillant en étroite collaboration avec les professeurs des écoles. Ce musicien est titulaire d'un Diplôme universitaire de Musicien Intervenant (le DUMI, reconnu par la Fonction publique et l'Education nationale). Pourvu d'une solide formation musicale initiale, l'éventail de ses compétences l'amène à chanter, jouer d'un instrument, diriger, inventer des musiques, etc... en concertation avec les enseignantes il concevra des spectacles musicaux. Tout au long de l'année scolaire, les élèves de l'école bénéficieront d'un enseignement musical de qualité inclus dans leur emploi du temps pendant un semestre scolaire.

**Ecole Saint-Alyre  
du CP au CM2  
Chorale du temps de midi 60 euros/an**

Tout au long de l'année l'Institution Saint-Alyre propose aux élèves de l'école élémentaire, à raison de ¾ d'heures hebdomadaire, une activité de pratique vocale collective dans le cadre d'une chorale animée par un chef de chœur. Des auditions publiques et un spectacle de fin d'année seront organisés.

**Collège Saint-Alyre  
Classe à horaires aménagés musique, option voix 6<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup>  
En partenariat avec le Chœur Régional d'Auvergne.  
60 euros/mois sur 10 mois**

Depuis la rentrée 2012, le collège Saint-Alyre, propose aux élèves de 6<sup>ème</sup> une classe à horaires aménagés musique option voix en partenariat avec le Chœur Régional d'Auvergne, sous la direction de Blaise Plumettaz. A la rentrée 2015, la CHAM concernera des élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, soit une quarantaine d'enfants. Le chant choral (1h30 par semaine), la technique vocale (45 mn par semaine), le rythme (45 mn par semaine), la formation musicale et l'histoire de la musique (1h30 par semaine), sont enseignés par une équipe pédagogique de musiciens professionnels et professeurs d'éducation musicale. Le Chœur d'enfants de Saint-Alyre se produit seul ou avec le Chœur Régional d'Auvergne lors de concerts et d'auditions au sein de l'Institution et ou à l'extérieur.

**Collège Saint-Alyre  
Chorale du Collège  
Activité gratuite**

Sous la direction d'un professeur d'éducation musicale et de chant choral, le collège propose la pratique du chant choral aux élèves. La chorale répète une heure par semaine afin de donner un concert dans le cadre des activités de l'établissement (projet d'action éducatif avec l'Orchestre d'Auvergne, concert à Saint-Genès-les-Carmes au profit d'une association...).

**Les projets d'envergure académique  
Elèves du collège par niveau de classe  
Activité pédagogique gratuite**

Chaque année les professeurs d'éducation musicale font participer leurs élèves à un projet vocal d'envergure avec un ensemble instrumental reconnu : Orchestre d'Auvergne, Quatuor des Volcans, Orchestre Sostenuto, Sounds of Gospel... Les élèves non-musiciens peuvent ainsi aborder la pratique vocale lors d'un événement, initié par l'établissement, ou par les instances académiques.

**Ecole – Collège – Lycée Saint-Alyre  
Les ateliers instrumentaux  
200 euros/an pour 30 heures (minimum 8 inscrits pour constituer un atelier)**

A la rentrée 2015, seront proposés des ateliers instrumentaux aux élèves instrumentistes qui souhaitent constituer des ensembles musicaux classiques, de jazz ou de musiques actuelles. Les élèves seront encadrés par un professeur instrumentiste. Un atelier ne pourra se mettre en place en dessous de 8 participants.

**Lycée Saint-Alyre  
Enseignement d'exploration « Art du son »  
en classe de Seconde 1 heure 30 / semaine**

Cet enseignement en seconde permet aux élèves de développer des compétences techniques dans le domaine sonore (enregistrement, sonorisation, diffusion, traitement du son), d'acquérir une solide culture artistique et de découvrir la diversité des métiers et des compétences liées au son.

**Lycée Saint-Alyre  
Enseignement facultatif – option Musique  
3 heures/semaine**

L'option facultative de musique allie pratique instrumentale et vocale aux analyses d'œuvres. Cet enseignement de trois heures par semaine permet de préparer l'épreuve d'option musique du baccalauréat.

**Lycée Saint-Alyre  
Atelier de découverte des métiers de l'ingénierie du son  
20 séances de 1h 30/semaine 200 euros/an (minimum 8 inscrits pour constituer l'atelier)**

Pour faire suite à l'Enseignement d'exploration « Arts du son » en classe de 2nde, cet atelier sera proposé aux élèves de 1ère et de Terminale générale et technologique et de l'enseignement supérieur désirant acquérir des connaissances dans l'ingénierie du son : sonorisation des projets musicaux de l'Ecole primaire avec les Dumistes, ou des productions des ateliers jazz et musiques actuelles, de l'Orchestre à cordes... et de la CHAM vocale ou de la chorale du Collège, etc....

**Année de transition 2015-2016  
Pour les élèves instrumentistes du CM1 ou du CM2  
900 euros/an**

Pour l'année 2015-2016, les élèves de CM1-CM2 qui ont débuté un instrument dans le cadre de l'école de musique de Saint-Alyre pourront poursuivre leur apprentissage avec leur professeur. Le montant de 900 euros à l'année correspond au prêt de l'instrument, à une demi-heure de cours d'instrument. Ces élèves pourront accéder sans supplément de contribution, à la chorale du temps de midi et aux ateliers instrumentaux..